

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE GRENOBLE



2, place de Verdun  
B.P. 1135  
38022 Grenoble cedex  
Téléphone : 04 76 42 90 00  
Télécopie : 04 76 51 89 44  
Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

**Service Enquêtes Publiques**  
Téléphone : 04 76 42 90 15  
Télécopie : 04 76 51 89 44



Monsieur le Maire de CORDON  
Mairie  
74700 CORDON

Grenoble, le 26 octobre 2017

Objet : rapport d'enquête publique, déposé au tribunal administratif de Grenoble le 17 octobre 2017, relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme et au zonage d'assainissement (volet eaux pluviales) de la commune de CORDON (Haute-Savoie).

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à la suite de la réception par le tribunal administratif de Grenoble du rapport cité en objet, il a été demandé au commissaire enquêteur, par courrier de ce jour dont copie est jointe, de compléter ses conclusions, en application de l'article R. 123-20 du code de l'environnement.

Ces conclusions complétées devant vous être adressées dans le délai d'un mois en application des mêmes dispositions, il vous est loisible de différer jusqu'à leur réception la diffusion du rapport du commissaire enquêteur.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le service des enquêtes publiques du tribunal